



Section Lausanne - Dojo de la Croix-Blanche

Av. du Tribunal-Fédéral 4 - 1005 Lausanne - Tél. +41 21 323 83 94
info@judokwailausanne.ch - www.judokwailausanne.ch

REGLEMENT

1. **Membres** : ils sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents et d'avoir une assurance responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'échange. Les membres s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve d'une hygiène stricte.

Par leur inscription au club, ils en acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur (affichés au dojo). Ils sont membres tant qu'un courrier de démission n'est pas adressé au club (point 11).

2. **Direction du club** : par un comité directeur, élu pour 4 ans par l'assemblée générale.
3. **Enseignement** : sous la direction de Me Tatsuto Shima, 5ème Dan Judo, diplômé de l'Université de Tsukuba, Ibaraki, Japon, professeur de Judo avec Brevet Fédéral.
4. **Secrétariat** : est tenu par Dominique Glauser.
5. **Assemblée générale** : au dojo de Lausanne dans le 1^{er} trimestre de l'année en cours, dès la 18^{ème} année. Election du comité tous les 4 ans, la prochaine en mars 2028.
6. **Fermeture du club** : vacances scolaires selon calendrier affiché au dojo et informations sur le site internet.

Attention ! Pas de cours pendant les examens, les compétitions et l'AG dont les dates et heures sont communiquées sur le site internet.

7. **Tarifs** : **CHF**

Finance d'inscription pour membre actif (judo)	unique	40.00
Cotisation pour membre Baby Judo (moins de 6ans)	annuel	300.00
Cotisation pour membre actif jeune (jusqu'à la fin de l'année des 25 ans)	annuel	600.00
Cotisation pour membre actif adulte (dès le début de l'année des 26 ans)	annuel	700.00
Cotisation pour membre passif	annuel	150.00
Frais de rappel	chaque (dès le 2ème)	20.00
FSJ / passeport obligatoire, dès la ceinture jaune	unique (avec 1 photo)	30.00
FSJ / jusqu'à la 13 ^{ème} année, licence obligatoire	annuel	50.00
FSJ / dès la 14 ^{ème} année, licence obligatoire	annuel	80.00

8. **Echéances et montant des cotisations** : les cotisations sont payables d'avance.

A payer au	Période	moins 6 ans	Jeune	Adulte	Passif
1 ^{er} janvier	1 ^{er} semestre (début janvier à fin juin)	200.00	360.00	420.00	150.00
1 ^{er} août	2 ^{ème} semestre (fin août à fin décembre)	100.00	240.00	280.00	
Total annuel :		300.00	600.00	700.00	150.00

9. **Rabais pour membres d'une même famille**
Lorsque plus d'un membre d'une même famille sont membres du JKL, le 1^{er} membre paie une cotisation pleine, les suivants profitent d'un rabais de 5 % sur leur cotisation.
10. **Demande de congé pour maladie ou accident (pour 3 mois effectifs au minimum)** : il faut en faire la demande par écrit, au début de la période (aucune demande orale ne sera prise en considération) et joindre un certificat médical indiquant la date de l'arrêt et celle de la reprise éventuelle. La finance spéciale de congé sera reportée sur la période suivante. Aucun remboursement n'est accordé.
11. **Démission** : par écrit (en demandant la confirmation du club) : **15 juin pour fin juin / 15 décembre pour fin décembre.**
La démission, arrivant après une des dates ci-dessus, sera automatiquement reportée à l'échéance suivante.
Les cotisations sont dues jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe plus aux cours. Aucun remboursement n'est accordé.
12. **Entrée en vigueur** : 01.10.2025.

LE COMITE DIRECTEUR